

Fichier de renseignements personnels

Suite aux dispositions de l'article 76 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., chapitre A-2.1), le ministère rend publiques certaines informations concernant ce fichier contenant des informations personnelles telles que définies par l'article 54 de la même loi.

1. Identification du fichier	
<i>(Nom descriptif du fichier)</i> Système comptable « CREDI »	

2. Catégories de renseignements contenus dans le fichier			
<input checked="" type="checkbox"/>	Renseignements concernant l'identité	<input type="checkbox"/>	Renseignements concernant l'emploi
<input type="checkbox"/>	Renseignements concernant la santé et/ou les services sociaux	<input type="checkbox"/>	Renseignements concernant l'éducation
<input checked="" type="checkbox"/>	Autre(s) (spécifier) :	Renseignements bancaires	

3. Fins pour lesquelles les renseignements sont conservés		
<input type="checkbox"/>	Application d'une loi :	
<input type="checkbox"/>	Application d'un règlement :	
<input type="checkbox"/>	Application d'un programme :	
<input type="checkbox"/>	À des fins statistiques	
<input checked="" type="checkbox"/>	Autre(s) (spécifier) :	Virement bancaire pour frais de voyages et frais de scolarité

4. Mode de gestion du fichier	
<input checked="" type="checkbox"/>	Informatique
<input type="checkbox"/>	Autre(s) (spécifier) : <i>(papier, microfiche, etc.)</i>
Localisation dans un endroit unique : <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	
Durée générale de conservation de l'information : Indéterminée	

5. Provenance de l'information versée au fichier					
<input checked="" type="checkbox"/>	La personne concernée	<input type="checkbox"/>	Un employé du ministère	<input type="checkbox"/>	Un autre organisme
<input type="checkbox"/>	Autre(s) (spécifier) :				

6. Catégories de personnes concernées par les renseignements versés au fichier

X Le personnel du ministère

X Autre(s) (spécifier) : *(Exemple : Personne ou groupe externe au ministère)*
Ministère des finances

7. Catégories de personnes ayant accès au fichier dans l'exercice de leurs fonctions

(Personnel d'un secteur spécifique, gestionnaire de xyz, analyste en abc, etc.)
Personnel du service de l'administration ayant accès au système comptable « CREDI »

8. Mesures de sécurité prises pour assurer la protection des renseignements personnels

X Accès sécurisé au fichier

Environnement réseau sécurisé

Journalisation des actions dans un autre fichier

Mesures spécifiques d'élimination de données

Application d'une politique de sécurité

Mesures spécifiques concernant le matériel et le programme

X Autre(s) (spécifier) : Envoi de fichier encrypté